Syndicats postaux parisiens CFDT - CGT - FO - SUD PTT

Aucune sanction contre Sébastien !

Sébastien BAROUX, représentant SUD à Paris 15, est convoqué à un conseil de discipline mardi 22 mars prochain. La Poste lui reproche d'avoir pris la parole quelques minutes le 27 novembre 2015, et **demande à son encontre la sanction de 6 mois de mise à pied** !

Priver de 6 mois de salaire un représentant syndical est une sanction extrêmement lourde dont le seul but est de bâillonner l'action syndicale !

Les syndicats postaux parisiens SUD, CGT, CFDT et FO exigent l'arrêt de la procédure disciplinaire contre Sébastien pour des faits relevant de son activité syndicale, et s'opposent à toute attaque contre les libertés syndicales.

Refusons toute sanction à l'encontre de notre collègue Sébastien !

NOM	PRENOM	SIGNATURE